



FAQ COMPANY CUP

1. Qu'est-ce que la Company Cup ?

Le plus grand challenge multisports interentreprises en France, qui réunit plus de 5400 participants à Annecy. En 2020, la Company Cup sera organisée dans les villes de Paris pour une première édition, Nyon pour la seconde édition, et Annecy pour la huitième édition.

2. Quand ont-ils lieux ?

A Paris, le Samedi 20 Juin 2020.

3. Doit-on inscrire un minimum de personne ?

Pas de minimum requis ! Vous pouvez inscrire de 1 à autant de collaborateurs que vous le souhaitez, dans un ou plusieurs sports. Vous pouvez très bien ne pas être représenté dans tous les sports mais avoir plusieurs personnes/équipes dans un même sport.

4. Puis-je inscrire une équipe incomplète ?


Quand vous inscrivez des équipes dans un sport collectif, ces dernières doivent absolument être complètes. L'organisation ne constitue pas elle-même des équipes avec plusieurs sociétés.

5. Puis-je m'inscrire sur plusieurs sports ?

La seule combinaison de sports possible est la suivante (1 sport par demi-journée)

- Samedi matin : Course à pied
- ET
- Samedi après-midi : Course d'orientation

Pour les autres disciplines, un participant ne peut s'inscrire que sur un sport, puisque ce dernier se joue sur toute la journée.





6. Est-ce que mes amis peuvent venir me voir ?

Toutes les épreuves sont libres d'accès, nous demandons cependant que les accompagnants portent un badge « supporter ». Vous pouvez récupérer ce badge auprès de votre société si elle l'a prévu ou directement au Point Info du Village. Des animations gratuites pour petits et grands sont installées sur l'événement.

7. Le certificat médical est-il obligatoire ?

Pour une question de sécurité des participants, il est indispensable que les participants nous présentent un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport choisi en compétition » et daté de moins d'un an le jour de la compétition. **Il est indispensable que la mention « en compétition » et le sport choisi soient indiqués.** Par exemple, un certificat de non contre-indication au football en compétition ne peut être accepté si la personne est inscrite à la course à pied.

Nous vous conseillons de télécharger et d'utiliser notre modèle de certificat pré-rempli pour faciliter votre inscription : www.company-cup.fr (Pour pouvoir anticiper un éventuel changement de sport, ne rayer que le(s) sport(s) contre-indiqué).

8. Est-ce qu'une licence peut remplacer un certificat médical ?

Une licence compétition dans la fédération concernée et en cours de validité peut remplacer le certificat médical.

Les licences FSGT ne sont pas acceptées puisque ce sont des licences omnisports et non pour un sport spécifique.

Consultez les dates de validité des licences fédérales sur notre site www.company-cup.fr

9. Quelles sont les conditions d'annulation ?

Toute inscription reçue par l'organisation, annulée par la suite du fait du client, sera remboursée sous déduction des frais d'annulation énumérés ci-dessous :

- 2 mois et plus avant l'événement : 20€ HT par participant annulé.
- De 60 à 30 jours avant l'événement : 50% du montant de l'inscription.
- Le mois précédent l'événement : 100% du montant de l'inscription.

Tout changement de sport d'un participant moins d'un mois avant l'événement sera facturé 10€ HT, sous réserve des places disponibles.

